

# GRILLES TRACEUR CIBLÉ

**Book construit à partir des grilles HAS  
générées depuis CALISTA**

**juin 2023**

# Comment conduire un traceur ciblé ?

Cibles prioritaires **EV – ES – RU**

## Objectifs de la fiche

Cette fiche décrit les étapes et les conditions de mise en œuvre de la méthode traceur ciblé.

## Pour bien commencer

La méthode du traceur ciblé consiste à évaluer sur le terrain la mise en œuvre réelle d'un processus et à s'assurer de la maîtrise des risques qui le concernent.

Le traceur ciblé est conduit en partant du terrain et suit un même et un seul fil conducteur tout au long de l'évaluation.



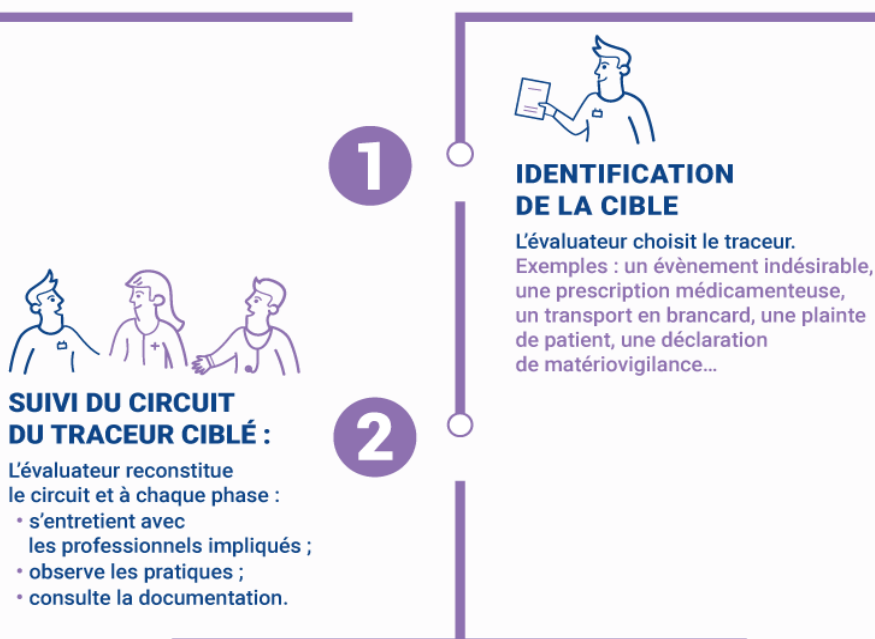
CALISTA génère une grille d'éléments d'évaluation selon le traceur ciblé que l'on souhaite évaluer. Dans la grille d'évaluation, une réponse « oui », « non » ou « non applicable » est attendue pour chaque élément d'évaluation.

- La réponse « oui » signe la satisfaction totale à l'élément d'évaluation.
- La réponse « non » signe la non-satisfaction totale à l'élément d'évaluation.
- L'évaluateur coche la réponse « NA » lorsqu'il considère que l'élément d'évaluation est non applicable à la situation de l'évaluation.

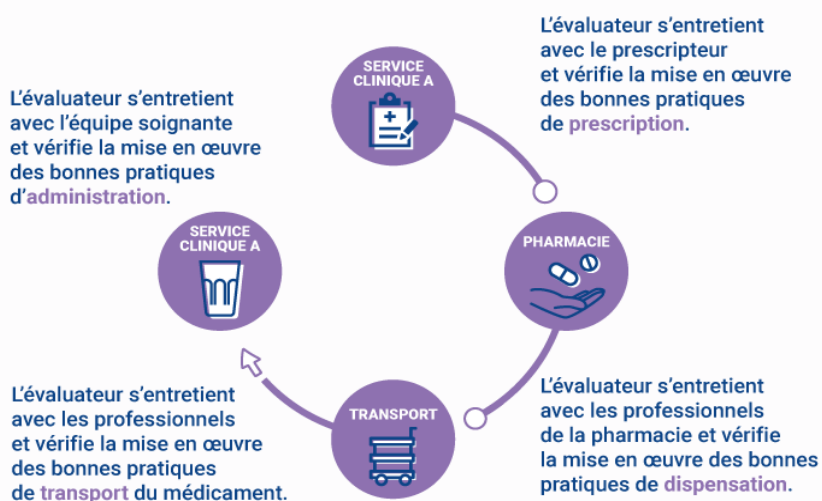
L'infographie ci-après présente les deux étapes de la méthode, chacune des étapes étant précisée ensuite.

# MÉTHODE DU TRACEUR CIBLÉ

Évaluation de la mise en œuvre d'un traceur ciblé.



## EXEMPLE D'UN TRACEUR CIBLÉ SUR UNE PRESCRIPTION MÉDICAMENTEUSE



La méthode du traceur ciblé se différencie de la méthode de l'audit système; elle est conduite en partant du terrain pour remonter vers le processus.

Certification des établissements de santé pour la qualité des soins : patients, soignants, un engagement partagé

# 1 IDENTIFICATION DE LA CIBLE


Six traceurs ont été préalablement définis par la HAS dans le cadre des visites de certification. Ils ciblent les processus suivants :


- circuit du médicament et des produits de santé intégrant les médicaments dérivés du sang ;
- gestion des produits sanguins labiles ;
- gestion des événements indésirables ;
- prévention des infections associées aux soins ;
- accueil non programmé ;
- transport intra hospitalier des patients.

Pour le traceur qu'il souhaite réaliser dans le cadre d'une évaluation en interne, l'établissement doit identifier la donnée d'entrée qu'il va suivre.

**Exemple :** une demande de transport pour un traceur ciblé sur le transport intrahospitalier, une prescription médicale dans le cadre d'un traceur ciblé sur le médicament, une déclaration pour un traceur sur la gestion des événements indésirables. C'est cette donnée d'entrée qui sera le fil conducteur de l'évaluation.


# 2 RÉALISATION DU CIRCUIT

 Le circuit dure de 1 à 3 heures

 Lieu : tout au long du circuit ou au sein des unités concernées par le traceur ciblé.

Les différentes équipes de professionnels impliqués dans le processus évalué seront rencontrées tout au long du circuit de façon à en couvrir toutes les étapes et toutes les interfaces.

## Exemple 1 : brancardage intrahospitalier

 **Attention :** il est important de bien identifier le fil conducteur.  
S'il s'agit de suivre le brancardage d'un patient au sein d'un établissement : l'évaluation est un traceur ciblé.  
S'il s'agit de suivre la prise en charge du patient lors d'un transfert inter services : la méthode utilisée est le patient traceur.

Le professionnel principal rencontré dans le cadre de ce traceur est le brancardier.

Étapes	Évaluation/Observations	Critères
Réception d'une demande de transport interne	Recueil des informations nécessaires au transport du patient auprès du service demandeur	2.2-05
	Vérification de l'identité du patient	2.3-01
	Information du patient en temps réel de la destination et de l'heure de prise en charge	2.3-22
	Délais de transport adaptés au rythme de l'activité et au confort du patient.	2.3-22
Transport du patient jusqu'à destination	Prise en charge adaptée pour le confort et la sécurité des patients : brancards, fauteuils roulants ou lits d'hôpital	2.3-22
	Professionnel chargé de réaliser le transport formé	2.3-22
	Respect de la dignité et de l'intimité du patient pendant son transport	1.2-01
« Remise » du patient dans le service de destination	Remise des informations nécessaires au service destinataire	2.2-05
	Entretien du matériel et équipement de transport, signalement en cas de matériel défectueux	2.3-11

En cas de dysfonctionnements sur l'une ou plusieurs activités, l'évaluateur peut remonter au système mis en place par l'établissement pour gérer l'activité brancardage. Plusieurs processus peuvent être concernés :

- gestion des flux et des circuits intra hospitaliers ;
- identitovigilance ;
- prévention du risque infectieux ;
- formation des brancardiers : communication, respect de la dignité et de l'intimité, gestes et postures ;
- etc.

### Optimisez votre temps !

Dans le cadre des visites de certification de la HAS, l'expert-visiteur interroge le patient sur sa satisfaction à propos des modalités de transport, au cours d'un patient traceur. Néanmoins, l'évaluateur interne peut profiter du traceur ciblé pour interroger le patient sur sa satisfaction.

### Exemple 2 : Le circuit du médicament



**Attention :** il est important de bien identifier ce que l'on souhaite suivre comme processus. S'il s'agit de suivre le circuit du médicament : l'évaluation utilise la méthode du traceur ciblé. S'il s'agit de suivre la prise en charge médicamenteuse du patient : la méthode utilisée est le patient traceur.

Les professionnels principaux rencontrés dans le cadre de ce traceur sont :

- le prescripteur ;
- les soignants ;
- le pharmacien ;
- le préparateur en pharmacie ;
- le professionnel responsable de la livraison des médicaments ;
- etc.

Illustration

Cible : antibiotique inscrit dans la liste des médicaments à risque

Rencontre	Étapes	Évaluation/Observations	Critères
Équipe	Prescription médicamenteuse	Toute prescription d'un traitement antibiotique répond à une justification.	2.1-06
		Les praticiens doivent pouvoir se référer à des recommandations locales pour l'antibiothérapie et pouvoir faire appel à un référent antibiothérapie pour l'établissement (externe ou interne).	2.1-06
		Les praticiens bénéficient de formations à l'utilisation des antibiotiques, notamment ceux en cours de cursus.	2.1-06
		Les professionnels concernés sont sensibilisés et formés aux risques spécifiques induits par l'utilisation de ces médicaments à risque.	2.3-06
Pharmacien Préparateur en pharmacie	Dispensation	L'établissement a identifié des secteurs, des situations ou des profils de patients pour lesquels il est pertinent de développer la conciliation des traitements médicamenteux.	2.2-07
		La conciliation médicamenteuse est mise en œuvre pour les situations les plus à risque.	2.2-07
		La pharmacie réalise l'analyse pharmaceutique et évalue la pertinence de la prescription.	2.3-03
		L'analyse pharmaceutique intègre les informations du Dossier Pharmaceutique du patient (Ordre des pharmaciens, Assurance maladie), pour tous les patients dotés d'un Dossier Pharmaceutique.	2.3-03
		Les interventions de la pharmacie sont prises en compte par les services prescripteurs.	2.3-03
		La dispensation des médicaments est sécurisée et adaptée aux besoins des services au regard des prescriptions.	2.3-03
		Les équipes dispensent les produits de santé au bon moment, notamment dans des situations urgentes.	2.3-07
Équipe	Administration	Le médicament est systématiquement identifiable jusqu'à son administration et l'équipe dispose d'étiquettes respectant les recommandations pour tous les produits injectables.	2.3-04
		La concordance entre le produit, le patient, et la prescription est systématiquement réalisée avant l'administration.	2.3-04
		L'administration ou le motif de non-administration du médicament au patient est tracé dans son dossier.	2.3-04
Équipe	Surveillance	Évaluations régulières de la pertinence de la prescription d'antibiotique entre la 24 <sup>e</sup> et la 72 <sup>e</sup> heure.	2.1-06
		Évaluation de la sécurisation du médicament en HAD.	2.1-06
Équipe	Approvisionnement, stockage et accès aux médicaments	L'équipe dispose de la liste des médicaments à risque et en connaît les règles de stockage (température, sécurisation...).	2.3-06
Professionnel responsable de la livraison des médicaments Équipe Pharmacie		Les modalités d'approvisionnement sont définies, notamment pour parer à tout besoin urgent de produits de santé.	2.3-07
		L'approvisionnement des produits de santé répond aux besoins des professionnels.	2.3-07
		Les risques liés aux ruptures de stock sont identifiés et font l'objet d'actions palliatives.	2.3-07
		L'équipe respecte les bonnes pratiques des médicaments à risque : la prescription, la dispensation, l'administration, le suivi, la surveillance et la réévaluation	2.3-06

En cas de dysfonctionnements sur l'une ou plusieurs activités, l'évaluateur peut remonter au système mis en place par l'établissement pour gérer le circuit du médicament. Plusieurs processus peuvent être concernés.

Engagement dans la démarche

Les méthodes d'évaluation

La visite

L'implication des représentants des usagers

La décision et sa diffusion



# CIRCUIT DU MÉDICAMENT



Démarche : 40031 DEM-16004 > CER-15002 > GR11-192570

Site géographique  
FORAP

Service  
FORAP Unité

Méthode      Sous méthode  
Traceur ciblé    Circuit du médicament et des produits de santé

Description traceur  
Book FORAP

Exemple de cible : Prescription d'un antibiotique et prescription d'un médicament identifié médicament à risque  
(Prescription d'amoxicilline acide clavulanique et de chlorure de potassium en IV)

Créé par      Saisie par  
Léa GIRARD    Léa GIRARD

Commentaire

## Professionnels rencontrés

Fonction des professionnels rencontrés	Nombre de personnes
Aucun élément	

## Éléments d'évaluation

Observations
<p><b>Critère n°1.1-01</b></p> <p>Le patient reçoit une information claire et adaptée à son degré de discernement sur son état de santé, les hypothèses et confirmations diagnostiques</p> <p><b>Crit.1.1-01-ee05-OBS</b></p> <p>Affichage dans les services : charte de la personne hospitalisée &amp; charte de l'enfant dans les secteurs accueillant des enfants.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°1.1-01</b></p> <p>Le patient reçoit une information claire et adaptée à son degré de discernement sur son état de santé, les hypothèses et confirmations diagnostiques</p> <p><b>Crit.1.1-01-ee06-OBS</b></p> <p>Affichage dans les services de supports d'information concernant des prises en charges spécifiques. (ex : Charte Romain Jacob).</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°1.1-05</b></p> <p>Le patient bénéficie de messages renforçant sa capacité à agir pour sa santé</p> <p><b>Crit.1.1-05-ee05-OBS</b></p> <p>Des supports d'information et de communication sur les messages de santé publique (vaccination, maltraitance...) et la prévention primaire (tabac, alcool, autres drogues, activité physique, nutrition, hygiène, sexualité, dépistages...) sont affichés ou à disposition dans les services.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°1.1-16</b></p> <p>Le patient est informé sur les représentants des usagers et/ou associations de bénévoles, qui peuvent l'accompagner et sur les aides techniques et humaines adaptées à ses besoins nécessaires pour son retour à domicile</p> <p><b>Crit.1.1-16-ee04-OBS</b></p> <p>Les contacts des représentants des usagers (CDU) et des associations de patients sont facilement accessibles et mis à jour, et mentionnent, le cas échéant, les informations sur les permanences des associations, éventuellement sur le site Internet.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>



## Observations

### Critère n°1.2-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité

#### Crit.1.2-01-ee03-OBS

Les équipements et les locaux garantissent la dignité des patients.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité

#### Crit.1.2-01-ee04-OBS

Les pratiques garantissent la dignité des patients.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-02

Le patient mineur bénéficie d'un environnement adapté

#### Crit.1.2-02-ee02-OBS

En cas d'hospitalisation de mineurs dans un service d'adultes, l'environnement est adapté à leur sécurité et à leur protection.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-05

Le patient bénéficie du respect de la confidentialité des informations le concernant

#### Crit.1.2-05-ee02-OBS

Les professionnels respectent la confidentialité et le secret professionnel dans la totalité des secteurs de l'hôpital.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.4-04

En soins de longue durée, le patient bénéficie d'activités lui permettant de maintenir son autonomie et son lien social

#### Crit.1.4-04-ee04-OBS

Le programme d'activités et le planning d'intervention des bénévoles, animateurs, etc... sont affichés dans le service

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-01

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'identification du patient à toutes les étapes de sa prise en charge

#### Crit.2.3-01-ee03-OBS

Le patient dispose d'un dispositif d'identification (bracelet ou toute autre alternative à son identification dans le respect de la confidentialité et de sa dignité) qui est systématiquement vérifié au cours des examens complémentaires ou actes thérapeutiques.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-06

Les équipes maîtrisent l'utilisation des médicaments à risque

#### Crit.2.3-06-ee02-OBS

La liste des médicaments à risque est adaptée à l'unité et les règles de stockage (température, sécurisation...) sont respectées.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques

#### Crit.2.3-07-ee06-OBS

Le stockage des produits de santé est sécurisé, notamment pour les produits à risque.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques

#### Crit.2.3-07-ee07-OBS

Les conditions de stockage des produits thermosensibles sont respectées.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques

#### Crit.2.3-07-ee08-OBS

Le stockage des produits de santé se fait dans les bonnes conditions de conservation.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques

#### Crit.2.3-07-ee09-OBS

Absence de produits périmés.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-10

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains

#### Crit.2.3-10-ee06-OBS

Les solutions hydroalcooliques sont disponibles.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-10

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains

#### Crit.2.3-10-ee08-OBS

L'équipe applique les prérequis à l'hygiène des mains : non-port de bijoux et montres, manches courtes, absence de vernis, ongles courts.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-10

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains

#### Crit.2.3-10-ee09-OBS

L'équipe applique la bonne technique d'hygiène des mains en fonction de la situation et privilégie la solution hydroalcoolique par rapport au lavage à l'eau et au savon.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-11

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires

#### Crit.2.3-11-ee07-OBS

L'environnement du patient est propre.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-11

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires

#### Crit.2.3-11-ee08-OBS

L'équipe respecte l'utilisation des équipements de protections individuelles et ne porte pas le masque médical « en collier » ou nez/bouche non inclus et/ou liens non attachés, jette les gants (stériles ou non) immédiatement après le geste, change de gants entre deux patients ; ne porte pas de surblouse hors des chambres.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°2.3-11

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires

#### Crit.2.3-11-ee09-OBS

Des containers pour objets piquants coupants tranchants sont disponibles à proximité des soins. Leur limite de remplissage est respectée.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-15

Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent le risque infectieux en respectant les bonnes pratiques per-opérateurs

#### Crit.2.3-15-ee04-OBS

L'équipe porte une coiffe, un masque à usage médical et une tenue (tunique, pantalon, chaussures étanches) strictement dédiée au bloc opératoire.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-15

Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent le risque infectieux en respectant les bonnes pratiques per-opérateurs

#### Crit.2.3-15-ee05-OBS

L'équipe ne porte pas le masque en collier autour du cou, une barbe non protégée, des bijoux aux mains et/ou aux poignets, une tenue non dédiée au bloc.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-19

Les équipes maîtrisent les risques liés à l'utilisation de rayonnements ionisants

#### Crit.2.3-19-ee04-OBS

L'équipe dispose des équipements de protection individuels et de dosimètres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-19

Les équipes maîtrisent les risques liés à l'utilisation de rayonnements ionisants

#### Crit.2.3-19-ee05-OBS

Les professionnels utilisent les équipements de protection individuels et les dosimètres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-03

L'établissement a une communication centrée sur le patient

#### Crit.3.2-03-ee06-OBS

Les professionnels sont identifiables par catégorie professionnelle.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-07

L'établissement assure l'accessibilité de ses locaux aux personnes vivant avec un handicap

#### Crit.3.2-07-ee03-OBS

Les accès extérieurs, les circulations destinées aux patients, les locaux de consultations, d'hospitalisations, la signalétique ... sont adaptés à toutes les formes de handicap.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.6-04

Les risques environnementaux et enjeux du développement durable sont maîtrisés

#### Crit.3.6-04-ee09-OBS

Le circuit des déchets est conforme aux règles d'hygiène.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°3.6-05

La prise en charge des urgences vitales est maîtrisée dans l'enceinte de l'établissement

#### Crit.3.6-05-ee05-OBS

Les matériels (chariots, sacs...) dédiés à la prise en charge des urgences vitales sont aisément et rapidement accessibles par les professionnels habilités à intervenir en cas d'urgence vitale.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.6-05

La prise en charge des urgences vitales est maîtrisée dans l'enceinte de l'établissement

#### Crit.3.6-05-ee06-OBS

Il existe un numéro d'appel unique et rapidement identifiable par les professionnels pour joindre directement un médecin habilité à intervenir en cas d'urgence vitale.

Oui  Non  Non applicable

## Professionnels

### Critère n°2.1-06

La pertinence des prescriptions d'antibiotiques est argumentée et réévaluée

#### Crit.2.1-06-ee01-TCI

Toute prescription d'un traitement antibiotique répond à une justification.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.1-06

La pertinence des prescriptions d'antibiotiques est argumentée et réévaluée

#### Crit.2.1-06-ee02-TCI

Les praticiens doivent pouvoir se référer à des recommandations locales pour l'antibiothérapie et pouvoir faire appel à un référent antibiothérapie pour l'établissement (externe ou interne).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.1-06

La pertinence des prescriptions d'antibiotiques est argumentée et réévaluée

#### Crit.2.1-06-ee03-TCI

Des évaluations régulières de la pertinence d'une prescription d'antibiotique entre la 24e et la 72e heure sont systématiques.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.1-06

La pertinence des prescriptions d'antibiotiques est argumentée et réévaluée

#### Crit.2.1-06-ee04-TCI

Les praticiens bénéficient de formations à l'utilisation des antibiotiques, notamment ceux en cours de cursus.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.2-07

La sécurité de la prise en charge médicamenteuse du patient bénéficie d'une conciliation des traitements médicamenteux

#### Crit.2.2-07-ee01-TCI

La conciliation médicamenteuse est mise en oeuvre pour les situations les plus à risque.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-03

Les équipes respectent les bonnes pratiques de prescription et de dispensation des médicaments

#### Crit.2.3-03-ee03-TCI

La dispensation des médicaments est sécurisée et adaptée aux besoins des services au regard des prescriptions.

Oui  Non  Non applicable

## Professionnels

### Critère n°2.3-03

Les équipes respectent les bonnes pratiques de prescription et de dispensation des médicaments

#### Crit.2.3-03-ee05-TCI

La pharmacie réalise l'analyse pharmaceutique et évalue la pertinence de la prescription.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-03

Les équipes respectent les bonnes pratiques de prescription et de dispensation des médicaments

#### Crit.2.3-03-ee06-TCI

L'analyse pharmaceutique intègre les informations du Dossier Pharmaceutique du patient (Ordre des pharmaciens, Assurance maladie), pour tous les patients dotés d'un Dossier Pharmaceutique.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-03

Les équipes respectent les bonnes pratiques de prescription et de dispensation des médicaments

#### Crit.2.3-03-ee07-TCI

Les interventions de la pharmacie sont prises en compte par les services prescripteurs

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-04

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'administration des médicaments

#### Crit.2.3-04-ee02-TCI

Le médicament est systématiquement identifiable jusqu'à son administration et l'équipe dispose d'étiquettes respectant les recommandations pour tous les produits injectables.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-04

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'administration des médicaments

#### Crit.2.3-04-ee04-TCI

La concordance entre le produit, le patient et la prescription est systématiquement réalisée avant l'administration.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-04

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'administration des médicaments

#### Crit.2.3-04-ee05-TCI

L'administration ou le motif de non-administration du médicament au patient est tracé dans son dossier.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-05

Les équipes d'HAD maîtrisent la sécurisation du circuit des produits de santé

#### Crit.2.3-05-ee03-TCI

L'équipe évalue ses pratiques de sécurisation du circuit des produits de santé de l'entrée à la sortie.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-06

Les équipes maîtrisent l'utilisation des médicaments à risque

#### Crit.2.3-06-ee01-TCI

L'équipe respecte les bonnes pratiques des médicaments à risque à toutes les étapes du circuit (la prescription, la dispensation, l'administration, le suivi, la surveillance et la réévaluation.

Oui  Non  Non applicable

## Professionnels

### Critère n°2.3-06

Les équipes maîtrisent l'utilisation des médicaments à risque

#### Crit.2.3-06-ee03-TCI

Les professionnels concernés sont sensibilisés et formés aux risques spécifiques induits par l'utilisation de ces médicaments à risque.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques

#### Crit.2.3-07-ee01-TCI

Les modalités d'approvisionnement sont définies, notamment pour parer à tout besoin urgent de produits de santé.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques

#### Crit.2.3-07-ee02-TCI

Les équipes dispensent les produits de santé au bon moment, notamment dans des situations urgentes.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques

#### Crit.2.3-07-ee05-TCI

Les conditions de transport des produits de santé sont adaptées (boîtes fermées, conteneurs sécurisés, conservation du froid,...).

Oui  Non  Non applicable

## Gouvernance

### Critère n°2.2-07

La sécurité de la prise en charge médicamenteuse du patient bénéficie d'une conciliation des traitements médicamenteux

#### Crit.2.2-07-ee02-TCI

L'établissement a identifié des secteurs, des situations ou des profils de patients pour lesquels il est pertinent de développer la conciliation des traitements médicamenteux.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques

#### Crit.2.3-07-ee03-TCI

L'approvisionnement des produits de santé répond aux besoins des professionnels.

Oui  Non  Non applicable




### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques



#### Crit.2.3-07-ee04-TCI

Les risques liés aux ruptures de stock sont identifiés et font l'objet d'actions palliatives.

Oui  Non  Non applicable



**GESTION DES  
ÉVÈNEMENTS  
INDÉSIRABLES**



Démarche : 40031 DEM-16004 > CER-15002 > GR11-176166

Site géographique  
FORAP

Service  
FORAP Unité

Méthode      Sous méthode  
Traceur ciblé    Gestion des évènements indésirables graves

Description traceur  
Book FORAP  
Exemple de cible : FEI (EIG, EIAS, Presqu'accident)

Créé par      Saisie par  
Léa GIRARD    Léa GIRARD

Commentaire

## Professionnels rencontrés

Fonction des professionnels rencontrés	Nombre de personnes
Aucun élément	

## Éléments d'évaluation

Observations
<p><b>Critère n°1.1-01</b></p> <p>Le patient reçoit une information claire et adaptée à son degré de discernement sur son état de santé, les hypothèses et confirmations diagnostiques</p> <p><b>Crit.1.1-01-ee05-OBS</b></p> <p>Affichage dans les services : charte de la personne hospitalisée &amp; charte de l'enfant dans les secteurs accueillant des enfants.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°1.1-01</b></p> <p>Le patient reçoit une information claire et adaptée à son degré de discernement sur son état de santé, les hypothèses et confirmations diagnostiques</p> <p><b>Crit.1.1-01-ee06-OBS</b></p> <p>Affichage dans les services de supports d'information concernant des prises en charges spécifiques. (ex : Charte Romain Jacob).</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°1.1-05</b></p> <p>Le patient bénéficie de messages renforçant sa capacité à agir pour sa santé</p> <p><b>Crit.1.1-05-ee05-OBS</b></p> <p>Des supports d'information et de communication sur les messages de santé publique (vaccination, maltraitance...) et la prévention primaire (tabac, alcool, autres drogues, activité physique, nutrition, hygiène, sexualité, dépistages...) sont affichés ou à disposition dans les services.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°1.1-16</b></p> <p>Le patient est informé sur les représentants des usagers et/ou associations de bénévoles, qui peuvent l'accompagner et sur les aides techniques et humaines adaptées à ses besoins nécessaires pour son retour à domicile</p> <p><b>Crit.1.1-16-ee04-OBS</b></p> <p>Les contacts des représentants des usagers (CDU) et des associations de patients sont facilement accessibles et mis à jour, et mentionnent, le cas échéant, les informations sur les permanences des associations, éventuellement sur le site Internet.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>



## Observations

### Critère n°1.2-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité

#### Crit.1.2-01-ee03-OBS

Les équipements et les locaux garantissent la dignité des patients.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité

#### Crit.1.2-01-ee04-OBS

Les pratiques garantissent la dignité des patients.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-02

Le patient mineur bénéficie d'un environnement adapté

#### Crit.1.2-02-ee02-OBS

En cas d'hospitalisation de mineurs dans un service d'adultes, l'environnement est adapté à leur sécurité et à leur protection.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-05

Le patient bénéficie du respect de la confidentialité des informations le concernant

#### Crit.1.2-05-ee02-OBS

Les professionnels respectent la confidentialité et le secret professionnel dans la totalité des secteurs de l'hôpital.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.4-04

En soins de longue durée, le patient bénéficie d'activités lui permettant de maintenir son autonomie et son lien social

#### Crit.1.4-04-ee04-OBS

Le programme d'activités et le planning d'intervention des bénévoles, animateurs, etc... sont affichés dans le service

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-01

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'identification du patient à toutes les étapes de sa prise en charge

#### Crit.2.3-01-ee03-OBS

Le patient dispose d'un dispositif d'identification (bracelet ou toute autre alternative à son identification dans le respect de la confidentialité et de sa dignité) qui est systématiquement vérifié au cours des examens complémentaires ou actes thérapeutiques.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-06

Les équipes maîtrisent l'utilisation des médicaments à risque

#### Crit.2.3-06-ee02-OBS

La liste des médicaments à risque est adaptée à l'unité et les règles de stockage (température, sécurisation...) sont respectées.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques

#### Crit.2.3-07-ee06-OBS

Le stockage des produits de santé est sécurisé, notamment pour les produits à risque.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques

#### Crit.2.3-07-ee07-OBS

Les conditions de stockage des produits thermosensibles sont respectées.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques

#### Crit.2.3-07-ee08-OBS

Le stockage des produits de santé se fait dans les bonnes conditions de conservation.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques

#### Crit.2.3-07-ee09-OBS

Absence de produits périmés.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-10

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains

#### Crit.2.3-10-ee06-OBS

Les solutions hydroalcooliques sont disponibles.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-10

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains

#### Crit.2.3-10-ee08-OBS

L'équipe applique les prérequis à l'hygiène des mains : non-port de bijoux et montres, manches courtes, absence de vernis, ongles courts.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-10

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains

#### Crit.2.3-10-ee09-OBS

L'équipe applique la bonne technique d'hygiène des mains en fonction de la situation et privilégie la solution hydroalcoolique par rapport au lavage à l'eau et au savon.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-11

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires

#### Crit.2.3-11-ee07-OBS

L'environnement du patient est propre.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-11

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires

#### Crit.2.3-11-ee08-OBS

L'équipe respecte l'utilisation des équipements de protections individuelles et ne porte pas le masque médical « en collier » ou nez/bouche non inclus et/ou liens non attachés, jette les gants (stériles ou non) immédiatement après le geste, change de gants entre deux patients ; ne porte pas de surblouse hors des chambres.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°2.3-11

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires

#### Crit.2.3-11-ee09-OBS

Des containers pour objets piquants coupants tranchants sont disponibles à proximité des soins. Leur limite de remplissage est respectée.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-15

Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent le risque infectieux en respectant les bonnes pratiques per-opératoires

#### Crit.2.3-15-ee04-OBS

L'équipe porte une coiffe, un masque à usage médical et une tenue (tunique, pantalon, chaussures étanches) strictement dédiée au bloc opératoire.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-15

Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent le risque infectieux en respectant les bonnes pratiques per-opératoires

#### Crit.2.3-15-ee05-OBS

L'équipe ne porte pas le masque en collier autour du cou, une barbe non protégée, des bijoux aux mains et/ou aux poignets, une tenue non dédiée au bloc.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-19

Les équipes maîtrisent les risques liés à l'utilisation de rayonnements ionisants

#### Crit.2.3-19-ee04-OBS

L'équipe dispose des équipements de protection individuels et de dosimètres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-19

Les équipes maîtrisent les risques liés à l'utilisation de rayonnements ionisants

#### Crit.2.3-19-ee05-OBS

Les professionnels utilisent les équipements de protection individuels et les dosimètres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-03

L'établissement a une communication centrée sur le patient

#### Crit.3.2-03-ee06-OBS

Les professionnels sont identifiables par catégorie professionnelle.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-07

L'établissement assure l'accessibilité de ses locaux aux personnes vivant avec un handicap

#### Crit.3.2-07-ee03-OBS

Les accès extérieurs, les circulations destinées aux patients, les locaux de consultations, d'hospitalisations, la signalétique ... sont adaptés à toutes les formes de handicap.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.6-04

Les risques environnementaux et enjeux du développement durable sont maîtrisés

#### Crit.3.6-04-ee09-OBS

Le circuit des déchets est conforme aux règles d'hygiène.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°3.6-05

La prise en charge des urgences vitales est maîtrisée dans l'enceinte de l'établissement

#### Crit.3.6-05-ee05-OBS

Les matériels (chariots, sacs...) dédiés à la prise en charge des urgences vitales sont aisément et rapidement accessibles par les professionnels habilités à intervenir en cas d'urgence vitale.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.6-05

La prise en charge des urgences vitales est maîtrisée dans l'enceinte de l'établissement

#### Crit.3.6-05-ee06-OBS

Il existe un numéro d'appel unique et rapidement identifiable par les professionnels pour joindre directement un médecin habilité à intervenir en cas d'urgence vitale.

Oui  Non  Non applicable

## Professionnels

### Critère n°3.7-04

L'établissement analyse, exploite et communique la survenue d'événements indésirables liées aux soins.

#### Crit.3.7-04-ee03-TCI

Les professionnels connaissent les événements indésirables associés aux soins dont les presqu'accidents déclarés dans l'établissement en lien avec leurs secteurs d'activités.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.7-04

L'établissement analyse, exploite et communique la survenue d'événements indésirables liées aux soins.

#### Crit.3.7-04-ee07-TCI

L'équipe informe tout patient ou ses représentants des dommages imputables à une activité de prévention, de diagnostic ou de soins.

Oui  Non  Non applicable

## Gouvernance

### Critère n°3.7-04

L'établissement analyse, exploite et communique la survenue d'événements indésirables liées aux soins.

#### Crit.3.7-04-ee04-TCI

Les événements indésirables graves sont systématiquement analysés collectivement selon les méthodes promues par la HAS (analyse systémique des causes) et déclarés sur le portail de signalement des événements sanitaires indésirables.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.7-04

L'établissement analyse, exploite et communique la survenue d'événements indésirables liées aux soins.

#### Crit.3.7-04-ee05-TCI

Une synthèse des travaux d'analyse des événements indésirables associés aux soins dont des presqu'accidents et des résultats des plans d'actions mis en place à la suite de cette analyse est réalisée et diffusée.

Oui  Non  Non applicable



# GESTION DES PSL



Démarche : 40031 DEM-16004 > CER-15002 > GR11-194355

Site géographique  
FORAP

Service  
FORAP Unité

Méthode      Sous méthode  
Traceur ciblé    Gestion des produits sanguins labiles

Description traceur  
Book FORAP  
Exemple de cible : Prescription d'une poche de CGR

Créé par      Saisie par  
Léa GIRARD    Léa GIRARD

Commentaire

## Professionnels rencontrés

Fonction des professionnels rencontrés	Nombre de personnes
Aucun élément	

## Éléments d'évaluation

Observations
<p><b>Critère n°1.1-01</b></p> <p>Le patient reçoit une information claire et adaptée à son degré de discernement sur son état de santé, les hypothèses et confirmations diagnostiques</p> <p><b>Crit.1.1-01-ee05-OBS</b></p> <p>Affichage dans les services : charte de la personne hospitalisée &amp; charte de l'enfant dans les secteurs accueillant des enfants.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°1.1-01</b></p> <p>Le patient reçoit une information claire et adaptée à son degré de discernement sur son état de santé, les hypothèses et confirmations diagnostiques</p> <p><b>Crit.1.1-01-ee06-OBS</b></p> <p>Affichage dans les services de supports d'information concernant des prises en charges spécifiques. (ex : Charte Romain Jacob).</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°1.1-05</b></p> <p>Le patient bénéficie de messages renforçant sa capacité à agir pour sa santé</p> <p><b>Crit.1.1-05-ee05-OBS</b></p> <p>Des supports d'information et de communication sur les messages de santé publique (vaccination, maltraitance...) et la prévention primaire (tabac, alcool, autres drogues, activité physique, nutrition, hygiène, sexualité, dépistages...) sont affichés ou à disposition dans les services.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°1.1-16</b></p> <p>Le patient est informé sur les représentants des usagers et/ou associations de bénévoles, qui peuvent l'accompagner et sur les aides techniques et humaines adaptées à ses besoins nécessaires pour son retour à domicile</p> <p><b>Crit.1.1-16-ee04-OBS</b></p> <p>Les contacts des représentants des usagers (CDU) et des associations de patients sont facilement accessibles et mis à jour, et mentionnent, le cas échéant, les informations sur les permanences des associations, éventuellement sur le site Internet.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>

## Observations

### Critère n°1.2-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité

#### Crit.1.2-01-ee03-OBS

Les équipements et les locaux garantissent la dignité des patients.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité

#### Crit.1.2-01-ee04-OBS

Les pratiques garantissent la dignité des patients.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-02

Le patient mineur bénéficie d'un environnement adapté

#### Crit.1.2-02-ee02-OBS

En cas d'hospitalisation de mineurs dans un service d'adultes, l'environnement est adapté à leur sécurité et à leur protection.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-05

Le patient bénéficie du respect de la confidentialité des informations le concernant

#### Crit.1.2-05-ee02-OBS

Les professionnels respectent la confidentialité et le secret professionnel dans la totalité des secteurs de l'hôpital.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.4-04

En soins de longue durée, le patient bénéficie d'activités lui permettant de maintenir son autonomie et son lien social

#### Crit.1.4-04-ee04-OBS

Le programme d'activités et le planning d'intervention des bénévoles, animateurs, etc... sont affichés dans le service

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-01

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'identification du patient à toutes les étapes de sa prise en charge

#### Crit.2.3-01-ee03-OBS

Le patient dispose d'un dispositif d'identification (bracelet ou toute autre alternative à son identification dans le respect de la confidentialité et de sa dignité) qui est systématiquement vérifié au cours des examens complémentaires ou actes thérapeutiques.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-06

Les équipes maîtrisent l'utilisation des médicaments à risque

#### Crit.2.3-06-ee02-OBS

La liste des médicaments à risque est adaptée à l'unité et les règles de stockage (température, sécurisation...) sont respectées.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques

#### Crit.2.3-07-ee06-OBS

Le stockage des produits de santé est sécurisé, notamment pour les produits à risque.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques

#### Crit.2.3-07-ee07-OBS

Les conditions de stockage des produits thermosensibles sont respectées.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques

#### Crit.2.3-07-ee08-OBS

Le stockage des produits de santé se fait dans les bonnes conditions de conservation.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques

#### Crit.2.3-07-ee09-OBS

Absence de produits périmés.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-10

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains

#### Crit.2.3-10-ee06-OBS

Les solutions hydroalcooliques sont disponibles.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-10

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains

#### Crit.2.3-10-ee08-OBS

L'équipe applique les prérequis à l'hygiène des mains : non-port de bijoux et montres, manches courtes, absence de vernis, ongles courts.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-10

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains

#### Crit.2.3-10-ee09-OBS

L'équipe applique la bonne technique d'hygiène des mains en fonction de la situation et privilégie la solution hydroalcoolique par rapport au lavage à l'eau et au savon.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-11

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires

#### Crit.2.3-11-ee07-OBS

L'environnement du patient est propre.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-11

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires

#### Crit.2.3-11-ee08-OBS

L'équipe respecte l'utilisation des équipements de protections individuelles et ne porte pas le masque médical « en collier » ou nez/bouche non inclus et/ou liens non attachés, jette les gants (stériles ou non) immédiatement après le geste, change de gants entre deux patients ; ne porte pas de surblouse hors des chambres.

Oui  Non  Non applicable



## Observations

### Critère n°2.3-11

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires

#### Crit.2.3-11-ee09-OBS

Des containers pour objets piquants coupants tranchants sont disponibles à proximité des soins. Leur limite de remplissage est respectée.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-15

Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent le risque infectieux en respectant les bonnes pratiques per-opérateurs

#### Crit.2.3-15-ee04-OBS

L'équipe porte une coiffe, un masque à usage médical et une tenue (tunique, pantalon, chaussures étanches) strictement dédiée au bloc opératoire.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-15

Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent le risque infectieux en respectant les bonnes pratiques per-opérateurs

#### Crit.2.3-15-ee05-OBS

L'équipe ne porte pas le masque en collier autour du cou, une barbe non protégée, des bijoux aux mains et/ou aux poignets, une tenue non dédiée au bloc.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-19

Les équipes maîtrisent les risques liés à l'utilisation de rayonnements ionisants

#### Crit.2.3-19-ee04-OBS

L'équipe dispose des équipements de protection individuels et de dosimètres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-19

Les équipes maîtrisent les risques liés à l'utilisation de rayonnements ionisants

#### Crit.2.3-19-ee05-OBS

Les professionnels utilisent les équipements de protection individuels et les dosimètres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-03

L'établissement a une communication centrée sur le patient

#### Crit.3.2-03-ee06-OBS

Les professionnels sont identifiables par catégorie professionnelle.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-07

L'établissement assure l'accessibilité de ses locaux aux personnes vivant avec un handicap

#### Crit.3.2-07-ee03-OBS

Les accès extérieurs, les circulations destinées aux patients, les locaux de consultations, d'hospitalisations, la signalétique ... sont adaptés à toutes les formes de handicap.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.6-04

Les risques environnementaux et enjeux du développement durable sont maîtrisés

#### Crit.3.6-04-ee09-OBS

Le circuit des déchets est conforme aux règles d'hygiène.

Oui  Non  Non applicable

**Observations****Critère n°3.6-05**

La prise en charge des urgences vitales est maîtrisée dans l'enceinte de l'établissement

**Crit.3.6-05-ee05-OBS**

Les matériels (chariots, sacs...) dédiés à la prise en charge des urgences vitales sont aisément et rapidement accessibles par les professionnels habilités à intervenir en cas d'urgence vitale.

Oui  Non  Non applicable

**Critère n°3.6-05**

La prise en charge des urgences vitales est maîtrisée dans l'enceinte de l'établissement

**Crit.3.6-05-ee06-OBS**

Il existe un numéro d'appel unique et rapidement identifiable par les professionnels pour joindre directement un médecin habilité à intervenir en cas d'urgence vitale.

Oui  Non  Non applicable

## Professionnels

### Critère n°1.1-11

Le patient est informé des produits sanguins labiles qui lui sont administrés

#### Crit.1.1-11-ee03-TCI

Des supports d'information sur la transfusion précisant les risques encourus et les conduites à tenir en cas d'incident sont remis et expliqués au patient.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.1-11

Le patient est informé des produits sanguins labiles qui lui sont administrés

#### Crit.1.1-11-ee04-TCI

Toutes les informations liées aux produits sanguins labiles sont communiquées au patient en amont de leur administration.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.1-07

La pertinence de la transfusion des produits sanguins (PSL) est argumentée

#### Crit.2.1-07-ee01-TCI

L'analyse bénéfique/risque est réalisée pour tout acte de transfusion.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.1-07

La pertinence de la transfusion des produits sanguins (PSL) est argumentée

#### Crit.2.1-07-ee02-TCI

L'analyse de pertinence des actes transfusionnels est régulièrement réalisée.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-09

Les équipes maîtrisent la sécurité transfusionnelle

#### Crit.2.3-09-ee01-TCI

L'équipe assure la traçabilité dans le dossier du patient (dossier transfusionnel et dossier clinique) :.? de la prescription ;.? de l'administration ;.? des facteurs de risque et de surveillance (constantes, fréquence de mesure, durée de la surveillance) ;.? de la transfusion.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-09

Les équipes maîtrisent la sécurité transfusionnelle

#### Crit.2.3-09-ee02-TCI

L'équipe connaît les protocoles de prise en charge des précautions standards liés aux complications graves d'oedèmes aigus de surcharge posttransfusionnelle (OAP, TRALI et TACO).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-09

Les équipes maîtrisent la sécurité transfusionnelle

#### Crit.2.3-09-ee03-TCI

Le taux de destruction est mesuré.

Oui  Non  Non applicable



# PRÉVENTION DES IAS



Démarche : 40031 DEM-16004 > CER-15002 > GR11-192571

Site géographique  
FORAP

Service  
FORAP Unité

Méthode      Sous méthode  
Traceur ciblé Prévention des infections associées aux soins

Description traceur  
Book FORAP  
Exemple de cible : Précautions complémentaires : Patient arrivé avec un test PCR COVID positif.

Créé par      Saisie par  
Léa GIRARD   Léa GIRARD

Commentaire

## Professionnels rencontrés

Fonction des professionnels rencontrés	Nombre de personnes
Aucun élément	

## Éléments d'évaluation

Observations
<p><b>Critère n°1.1-01</b></p> <p>Le patient reçoit une information claire et adaptée à son degré de discernement sur son état de santé, les hypothèses et confirmations diagnostiques</p> <p><b>Crit.1.1-01-ee05-OBS</b></p> <p>Affichage dans les services : charte de la personne hospitalisée &amp; charte de l'enfant dans les secteurs accueillant des enfants.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°1.1-01</b></p> <p>Le patient reçoit une information claire et adaptée à son degré de discernement sur son état de santé, les hypothèses et confirmations diagnostiques</p> <p><b>Crit.1.1-01-ee06-OBS</b></p> <p>Affichage dans les services de supports d'information concernant des prises en charges spécifiques. (ex : Charte Romain Jacob).</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°1.1-05</b></p> <p>Le patient bénéficie de messages renforçant sa capacité à agir pour sa santé</p> <p><b>Crit.1.1-05-ee05-OBS</b></p> <p>Des supports d'information et de communication sur les messages de santé publique (vaccination, maltraitance...) et la prévention primaire (tabac, alcool, autres drogues, activité physique, nutrition, hygiène, sexualité, dépistages...) sont affichés ou à disposition dans les services.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°1.1-16</b></p> <p>Le patient est informé sur les représentants des usagers et/ou associations de bénévoles, qui peuvent l'accompagner et sur les aides techniques et humaines adaptées à ses besoins nécessaires pour son retour à domicile</p> <p><b>Crit.1.1-16-ee04-OBS</b></p> <p>Les contacts des représentants des usagers (CDU) et des associations de patients sont facilement accessibles et mis à jour, et mentionnent, le cas échéant, les informations sur les permanences des associations, éventuellement sur le site Internet.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>

## Observations

### Critère n°1.2-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité

#### Crit.1.2-01-ee03-OBS

Les équipements et les locaux garantissent la dignité des patients.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité

#### Crit.1.2-01-ee04-OBS

Les pratiques garantissent la dignité des patients.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-02

Le patient mineur bénéficie d'un environnement adapté

#### Crit.1.2-02-ee02-OBS

En cas d'hospitalisation de mineurs dans un service d'adultes, l'environnement est adapté à leur sécurité et à leur protection.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-05

Le patient bénéficie du respect de la confidentialité des informations le concernant

#### Crit.1.2-05-ee02-OBS

Les professionnels respectent la confidentialité et le secret professionnel dans la totalité des secteurs de l'hôpital.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.4-04

En soins de longue durée, le patient bénéficie d'activités lui permettant de maintenir son autonomie et son lien social

#### Crit.1.4-04-ee04-OBS

Le programme d'activités et le planning d'intervention des bénévoles, animateurs, etc... sont affichés dans le service

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-01

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'identification du patient à toutes les étapes de sa prise en charge

#### Crit.2.3-01-ee03-OBS

Le patient dispose d'un dispositif d'identification (bracelet ou toute autre alternative à son identification dans le respect de la confidentialité et de sa dignité) qui est systématiquement vérifié au cours des examens complémentaires ou actes thérapeutiques.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-06

Les équipes maîtrisent l'utilisation des médicaments à risque

#### Crit.2.3-06-ee02-OBS

La liste des médicaments à risque est adaptée à l'unité et les règles de stockage (température, sécurisation...) sont respectées.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques

#### Crit.2.3-07-ee06-OBS

Le stockage des produits de santé est sécurisé, notamment pour les produits à risque.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques

#### Crit.2.3-07-ee07-OBS

Les conditions de stockage des produits thermosensibles sont respectées.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques

#### Crit.2.3-07-ee08-OBS

Le stockage des produits de santé se fait dans les bonnes conditions de conservation.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques

#### Crit.2.3-07-ee09-OBS

Absence de produits périmés.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-10

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains

#### Crit.2.3-10-ee06-OBS

Les solutions hydroalcooliques sont disponibles.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-10

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains

#### Crit.2.3-10-ee08-OBS

L'équipe applique les prérequis à l'hygiène des mains : non-port de bijoux et montres, manches courtes, absence de vernis, ongles courts.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-10

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains

#### Crit.2.3-10-ee09-OBS

L'équipe applique la bonne technique d'hygiène des mains en fonction de la situation et privilégie la solution hydroalcoolique par rapport au lavage à l'eau et au savon.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-11

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires

#### Crit.2.3-11-ee07-OBS

L'environnement du patient est propre.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-11

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires

#### Crit.2.3-11-ee08-OBS

L'équipe respecte l'utilisation des équipements de protections individuelles et ne porte pas le masque médical « en collier » ou nez/bouche non inclus et/ou liens non attachés, jette les gants (stériles ou non) immédiatement après le geste, change de gants entre deux patients ; ne porte pas de surblouse hors des chambres.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°2.3-11

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires

#### Crit.2.3-11-ee09-OBS

Des containers pour objets piquants coupants tranchants sont disponibles à proximité des soins. Leur limite de remplissage est respectée.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-15

Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent le risque infectieux en respectant les bonnes pratiques per-opératoires

#### Crit.2.3-15-ee04-OBS

L'équipe porte une coiffe, un masque à usage médical et une tenue (tunique, pantalon, chaussures étanches) strictement dédiée au bloc opératoire.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-15

Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent le risque infectieux en respectant les bonnes pratiques per-opératoires

#### Crit.2.3-15-ee05-OBS

L'équipe ne porte pas le masque en collier autour du cou, une barbe non protégée, des bijoux aux mains et/ou aux poignets, une tenue non dédiée au bloc.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-19

Les équipes maîtrisent les risques liés à l'utilisation de rayonnements ionisants

#### Crit.2.3-19-ee04-OBS

L'équipe dispose des équipements de protection individuels et de dosimètres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-19

Les équipes maîtrisent les risques liés à l'utilisation de rayonnements ionisants

#### Crit.2.3-19-ee05-OBS

Les professionnels utilisent les équipements de protection individuels et les dosimètres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-03

L'établissement a une communication centrée sur le patient

#### Crit.3.2-03-ee06-OBS

Les professionnels sont identifiables par catégorie professionnelle.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-07

L'établissement assure l'accessibilité de ses locaux aux personnes vivant avec un handicap

#### Crit.3.2-07-ee03-OBS

Les accès extérieurs, les circulations destinées aux patients, les locaux de consultations, d'hospitalisations, la signalétique ... sont adaptés à toutes les formes de handicap.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.6-04

Les risques environnementaux et enjeux du développement durable sont maîtrisés

#### Crit.3.6-04-ee09-OBS

Le circuit des déchets est conforme aux règles d'hygiène.

Oui  Non  Non applicable



## Observations

### Critère n°3.6-05

La prise en charge des urgences vitales est maîtrisée dans l'enceinte de l'établissement

#### Crit.3.6-05-ee05-OBS

Les matériels (chariots, sacs...) dédiés à la prise en charge des urgences vitales sont aisément et rapidement accessibles par les professionnels habilités à intervenir en cas d'urgence vitale.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.6-05

La prise en charge des urgences vitales est maîtrisée dans l'enceinte de l'établissement

#### Crit.3.6-05-ee06-OBS

Il existe un numéro d'appel unique et rapidement identifiable par les professionnels pour joindre directement un médecin habilité à intervenir en cas d'urgence vitale.

Oui  Non  Non applicable

## Professionnels

### Critère n°2.3-10

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains

#### Crit.2.3-10-ee02-TCI

L'équipe connaît les indications de l'hygiène des mains : avant et après le contact avec le patient, avant un geste aseptique, après le risque d'exposition à un liquide biologique et après un contact avec l'environnement du patient.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-10

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains

#### Crit.2.3-10-ee03-TCI

L'équipe évalue ses pratiques d'hygiène des mains en participant aux audits réalisés par le référent en hygiène du service ou par l'équipe opérationnelle d'hygiène : audit type « Pulp friction » ou tout autre audit.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-10

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains

#### Crit.2.3-10-ee04-TCI

L'équipe connaît le résultat de son service pour la consommation de solutions hydroalcooliques (indépendamment d'un indicateur national de type ICSHA) et a mis en place des actions d'amélioration le cas échéant.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-10

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains

#### Crit.2.3-10-ee05-TCI

Sur la base des résultats de l'indicateur national hygiène des mains et du suivi en continu de la consommation des solutions hydroalcooliques par service (indépendamment d'un indicateur national de type ICSHA), l'EOH, appuyée par la gouvernance, met en place des actions d'amélioration de l'observance et de la technique d'hygiène des mains.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-11

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires

#### Crit.2.3-11-ee02-TCI

L'équipe est formée aux bonnes pratiques de précautions standard et complémentaires d'hygiène :- l'équipe sait que les précautions standard sont à appliquer pour tout soin, en tout lieu, pour tout patient, quel que soit son statut infectieux, et par tout professionnel de santé ;- l'équipe connaît les situations dans lesquelles il faut adjoindre des précautions complémentaires aux précautions standard ;- l'équipe applique les bonnes pratiques de gestion des excréta.

Oui  Non  Non applicable

## Professionnels

### Critère n°2.3-11

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires

#### Crit.2.3-11-ee03-TCI

L'équipe assure la mise en place des précautions complémentaires des patients, médicalement indiquée.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-11

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires

#### Crit.2.3-11-ee04-TCI

L'équipe évalue ses pratiques en matière de précautions standard et complémentaires d'hygiène en participant aux audits réalisés par le référent en hygiène du service et/ou par l'équipe opérationnelle d'hygiène.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-11

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires

#### Crit.2.3-11-ee05-TCI

L'équipe connaît et sait contacter les membres de l'équipe opérationnelle d'hygiène.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-12

Les équipes maîtrisent les bonnes pratiques d'antibioprophylaxie liées aux actes invasifs

#### Crit.2.3-12-ee01-TCI

L'équipe applique les bonnes pratiques d'antibioprophylaxie.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-12

Les équipes maîtrisent les bonnes pratiques d'antibioprophylaxie liées aux actes invasifs

#### Crit.2.3-12-ee02-TCI

Tous les secteurs disposent de protocoles d'antibioprophylaxie adaptés à chaque chirurgie et acte interventionnel, respectant les recommandations de bonnes pratiques les plus récentes.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-12

Les équipes maîtrisent les bonnes pratiques d'antibioprophylaxie liées aux actes invasifs

#### Crit.2.3-12-ee03-TCI

La prescription d'antibioprophylaxie utile est systématiquement réalisée dès la consultation préanesthésique ou préopératoire et est tracée dans le dossier du patient, et elle est vérifiée lors de la checklist.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-12

Les équipes maîtrisent les bonnes pratiques d'antibioprophylaxie liées aux actes invasifs

#### Crit.2.3-12-ee04-TCI

Le moment et la durée de l'antibioprophylaxie sont respectés.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-12

Les équipes maîtrisent les bonnes pratiques d'antibioprophylaxie liées aux actes invasifs

#### Crit.2.3-12-ee05-TCI

L'équipe évalue ses pratiques en matière d'antibioprophylaxie en s'appuyant sur le référent antibiotique de l'établissement et l'équipe opérationnelle d'hygiène, et des actions d'amélioration sont engagées. Ce point doit faire l'objet d'une vérification ultime lors de la checklist. Si il est constaté des dysfonctionnements de la réalisation de l'antibioprophylaxie, un plan d'action est mis en place allant jusqu'à la vérification formelle de ce point à l'occasion de la checklist.

Oui  Non  Non applicable

## Professionnels

### Critère n°2.3-13

Les équipes maîtrisent le risque infectieux lié au circuit des dispositifs médicaux invasifs

#### Crit.2.3-13-ee07-TCI

Les conditions de désinfection et de stockage (locaux, équipements, etc...) des dispositifs médicaux invasifs sont respectées.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-13

Les équipes maîtrisent le risque infectieux lié au circuit des dispositifs médicaux invasifs

#### Crit.2.3-13-ee02-TCI

Les résultats des contrôles microbiologiques des dispositifs médicaux invasifs réutilisables et des équipements de désinfection et de stockage sont connus des équipes.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-13

Les équipes maîtrisent le risque infectieux lié au circuit des dispositifs médicaux invasifs

#### Crit.2.3-13-ee03-TCI

Les professionnels chargés de la désinfection sont formés.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-13

Les équipes maîtrisent le risque infectieux lié au circuit des dispositifs médicaux invasifs

#### Crit.2.3-13-ee04-TCI

La liste du parc actif des dispositifs médicaux réutilisables invasifs dans les secteurs interventionnels est actualisée.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-13

Les équipes maîtrisent le risque infectieux lié au circuit des dispositifs médicaux invasifs

#### Crit.2.3-13-ee05-TCI

Le compte rendu d'examen identifie les dispositifs médicaux invasifs utilisés avec la mention des références du dispositif médical.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-13

Les équipes maîtrisent le risque infectieux lié au circuit des dispositifs médicaux invasifs

#### Crit.2.3-13-ee06-TCI

La désinfection et la référence du dispositif invasif désinfecté sont tracées dans le dossier (date, opérateur, équipements ayant servis dans le circuit de désinfection, etc...) ainsi que la référence du dispositif désinfecté.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-14

Les équipes maîtrisent les risque infectieux liés aux dispositifs invasifs en appliquant les précautions adéquates

#### Crit.2.3-14-ee04-TCI

L'équipe est formée aux bonnes pratiques de prévention des infections liées aux dispositifs invasifs.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-14

Les équipes maîtrisent les risque infectieux liés aux dispositifs invasifs en appliquant les précautions adéquates

#### Crit.2.3-14-ee05-TCI

L'équipe dispose des protocoles de pose et d'entretien des abords vasculaires, drainage urinaire et ventilation assistée et les connait.

Oui  Non  Non applicable

## Professionnels

### Critère n°2.3-14

Les équipes maîtrisent les risque infectieux liés aux dispositifs invasifs en appliquant les précautions adéquates

#### Crit.2.3-14-ee06-TCI

La date de pose ou du geste impliquant le dispositif est tracée dans le dossier.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-14

Les équipes maîtrisent les risque infectieux liés aux dispositifs invasifs en appliquant les précautions adéquates

#### Crit.2.3-14-ee07-TCI

Pour les dispositifs invasifs qui le requièrent (abords veineux et sondes notamment), la pertinence de leur maintien est réévaluée périodiquement.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-14

Les équipes maîtrisent les risque infectieux liés aux dispositifs invasifs en appliquant les précautions adéquates

#### Crit.2.3-14-ee08-TCI

L'équipe évalue ses pratiques en matière de maîtrise du risque infectieux lié aux dispositifs invasifs en s'appuyant sur le référent en hygiène ou l'équipe opérationnelle d'hygiène et participe à des audits observationnels

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-14

Les équipes maîtrisent les risque infectieux liés aux dispositifs invasifs en appliquant les précautions adéquates

#### Crit.2.3-14-ee09-TCI

Les professionnels respectent les bonnes pratiques de pose et de surveillance d'un DMI (abord vasculaire, sonde urinaire, ventilation assistée).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-15

Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent le risque infectieux en respectant les bonnes pratiques per-opérateurs

#### Crit.2.3-15-ee01-TCI

L'équipe s'assure que le patient a bénéficié d'une douche préopératoire et, en cas de traitement des pilosités, utilise la technique de la tonte et non du rasage.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-15

Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent le risque infectieux en respectant les bonnes pratiques per-opérateurs

#### Crit.2.3-15-ee02-TCI

Avant l'acte interventionnel, l'équipe applique les protocoles de préparation du patient selon la spécialité (activité d'endoscopie incluse).

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-15

Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent le risque infectieux en respectant les bonnes pratiques per-opérateurs

#### Crit.2.3-15-ee03-TCI

L'équipe évalue ses pratiques en matière de précautions standard d'hygiène adaptées au bloc opératoire et aux actes interventionnels en s'appuyant sur le référent en hygiène du service et/ou l'équipe opérationnelle d'hygiène.

Oui  Non  Non applicable

## Gouvernance

### Critère n°2.3-11

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires

#### Crit.2.3-11-ee06-TCI

Des audits sont réalisés et les résultats sont évalués, du type :? précautions complémentaires de type contact ;? quick-audit hygiène des mains du groupe d'évaluation des pratiques en hygiène hospitalière (GrepH) ;? audit « gestion des excréta » ;? réseau de prévention des infections associées aux soins.

Oui  Non  Non applicable



# TRANSPORT INTRA- HOSPITALIER



Démarche : 40031 DEM-16004 > CER-15002 > GR11-192569

Site géographique  
FORAP

Service  
FORAP Unité

Méthode      Sous méthode  
Traceur ciblé    Transport intra-hospitalier des patients

Description traceur  
Book FORAP  
Exemple de cible : Demande de transport brancardage  
Autres exemples possibles : transport en fauteuil, accompagnement d'un patient debout, etc.

Créé par      Saisie par  
Léa GIRARD    Léa GIRARD

Commentaire

## Professionnels rencontrés

Fonction des professionnels rencontrés	Nombre de personnes
Aucun élément	

## Éléments d'évaluation

Observations
<p><b>Critère n°1.1-01</b></p> <p>Le patient reçoit une information claire et adaptée à son degré de discernement sur son état de santé, les hypothèses et confirmations diagnostiques</p> <p><b>Crit.1.1-01-ee05-OBS</b></p> <p>Affichage dans les services : charte de la personne hospitalisée &amp; charte de l'enfant dans les secteurs accueillant des enfants.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°1.1-01</b></p> <p>Le patient reçoit une information claire et adaptée à son degré de discernement sur son état de santé, les hypothèses et confirmations diagnostiques</p> <p><b>Crit.1.1-01-ee06-OBS</b></p> <p>Affichage dans les services de supports d'information concernant des prises en charges spécifiques. (ex : Charte Romain Jacob).</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°1.1-05</b></p> <p>Le patient bénéficie de messages renforçant sa capacité à agir pour sa santé</p> <p><b>Crit.1.1-05-ee05-OBS</b></p> <p>Des supports d'information et de communication sur les messages de santé publique (vaccination, maltraitance...) et la prévention primaire (tabac, alcool, autres drogues, activité physique, nutrition, hygiène, sexualité, dépistages...) sont affichés ou à disposition dans les services.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°1.1-16</b></p> <p>Le patient est informé sur les représentants des usagers et/ou associations de bénévoles, qui peuvent l'accompagner et sur les aides techniques et humaines adaptées à ses besoins nécessaires pour son retour à domicile</p> <p><b>Crit.1.1-16-ee04-OBS</b></p> <p>Les contacts des représentants des usagers (CDU) et des associations de patients sont facilement accessibles et mis à jour, et mentionnent, le cas échéant, les informations sur les permanences des associations, éventuellement sur le site Internet.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>

## Observations

### Critère n°1.2-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité

#### Crit.1.2-01-ee03-OBS

Les équipements et les locaux garantissent la dignité des patients.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-01

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité

#### Crit.1.2-01-ee04-OBS

Les pratiques garantissent la dignité des patients.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-02

Le patient mineur bénéficie d'un environnement adapté

#### Crit.1.2-02-ee02-OBS

En cas d'hospitalisation de mineurs dans un service d'adultes, l'environnement est adapté à leur sécurité et à leur protection.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.2-05

Le patient bénéficie du respect de la confidentialité des informations le concernant

#### Crit.1.2-05-ee02-OBS

Les professionnels respectent la confidentialité et le secret professionnel dans la totalité des secteurs de l'hôpital.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°1.4-04

En soins de longue durée, le patient bénéficie d'activités lui permettant de maintenir son autonomie et son lien social

#### Crit.1.4-04-ee04-OBS

Le programme d'activités et le planning d'intervention des bénévoles, animateurs, etc... sont affichés dans le service

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-01

Les équipes respectent les bonnes pratiques d'identification du patient à toutes les étapes de sa prise en charge

#### Crit.2.3-01-ee03-OBS

Le patient dispose d'un dispositif d'identification (bracelet ou toute autre alternative à son identification dans le respect de la confidentialité et de sa dignité) qui est systématiquement vérifié au cours des examens complémentaires ou actes thérapeutiques.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-06

Les équipes maîtrisent l'utilisation des médicaments à risque

#### Crit.2.3-06-ee02-OBS

La liste des médicaments à risque est adaptée à l'unité et les règles de stockage (température, sécurisation...) sont respectées.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques

#### Crit.2.3-07-ee06-OBS

Le stockage des produits de santé est sécurisé, notamment pour les produits à risque.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques

#### Crit.2.3-07-ee07-OBS

Les conditions de stockage des produits thermosensibles sont respectées.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques

#### Crit.2.3-07-ee08-OBS

Le stockage des produits de santé se fait dans les bonnes conditions de conservation.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-07

L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques

#### Crit.2.3-07-ee09-OBS

Absence de produits périmés.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-10

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains

#### Crit.2.3-10-ee06-OBS

Les solutions hydroalcooliques sont disponibles.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-10

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains

#### Crit.2.3-10-ee08-OBS

L'équipe applique les prérequis à l'hygiène des mains : non-port de bijoux et montres, manches courtes, absence de vernis, ongles courts.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-10

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains

#### Crit.2.3-10-ee09-OBS

L'équipe applique la bonne technique d'hygiène des mains en fonction de la situation et privilégie la solution hydroalcoolique par rapport au lavage à l'eau et au savon.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-11

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires

#### Crit.2.3-11-ee07-OBS

L'environnement du patient est propre.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-11

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires

#### Crit.2.3-11-ee08-OBS

L'équipe respecte l'utilisation des équipements de protections individuelles et ne porte pas le masque médical « en collier » ou nez/bouche non inclus et/ou liens non attachés, jette les gants (stériles ou non) immédiatement après le geste, change de gants entre deux patients ; ne porte pas de surblouse hors des chambres.

Oui  Non  Non applicable



## Observations

### Critère n°2.3-11

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires

#### Crit.2.3-11-ee09-OBS

Des containers pour objets piquants coupants tranchants sont disponibles à proximité des soins. Leur limite de remplissage est respectée.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-15

Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent le risque infectieux en respectant les bonnes pratiques per-opératoires

#### Crit.2.3-15-ee04-OBS

L'équipe porte une coiffe, un masque à usage médical et une tenue (tunique, pantalon, chaussures étanches) strictement dédiée au bloc opératoire.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-15

Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent le risque infectieux en respectant les bonnes pratiques per-opératoires

#### Crit.2.3-15-ee05-OBS

L'équipe ne porte pas le masque en collier autour du cou, une barbe non protégée, des bijoux aux mains et/ou aux poignets, une tenue non dédiée au bloc.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-19

Les équipes maîtrisent les risques liés à l'utilisation de rayonnements ionisants

#### Crit.2.3-19-ee04-OBS

L'équipe dispose des équipements de protection individuels et de dosimètres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-19

Les équipes maîtrisent les risques liés à l'utilisation de rayonnements ionisants

#### Crit.2.3-19-ee05-OBS

Les professionnels utilisent les équipements de protection individuels et les dosimètres.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-03

L'établissement a une communication centrée sur le patient

#### Crit.3.2-03-ee06-OBS

Les professionnels sont identifiables par catégorie professionnelle.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.2-07

L'établissement assure l'accessibilité de ses locaux aux personnes vivant avec un handicap

#### Crit.3.2-07-ee03-OBS

Les accès extérieurs, les circulations destinées aux patients, les locaux de consultations, d'hospitalisations, la signalétique ... sont adaptés à toutes les formes de handicap.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.6-04

Les risques environnementaux et enjeux du développement durable sont maîtrisés

#### Crit.3.6-04-ee09-OBS

Le circuit des déchets est conforme aux règles d'hygiène.

Oui  Non  Non applicable

## Observations

### Critère n°3.6-05

La prise en charge des urgences vitales est maîtrisée dans l'enceinte de l'établissement

#### Crit.3.6-05-ee05-OBS

Les matériels (chariots, sacs...) dédiés à la prise en charge des urgences vitales sont aisément et rapidement accessibles par les professionnels habilités à intervenir en cas d'urgence vitale.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°3.6-05

La prise en charge des urgences vitales est maîtrisée dans l'enceinte de l'établissement

#### Crit.3.6-05-ee06-OBS

Il existe un numéro d'appel unique et rapidement identifiable par les professionnels pour joindre directement un médecin habilité à intervenir en cas d'urgence vitale.

Oui  Non  Non applicable

## Professionnels

### Critère n°2.3-22

Le transport des patients en intrahospitalier est maîtrisé

#### Crit.2.3-22-ee02-TCI

Les délais de transports sont adaptés au rythme de l'activité et au confort du patient.

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-22

Le transport des patients en intrahospitalier est maîtrisé

#### Crit.2.3-22-ee03-TCI

Les conditions de sécurité et de confort du patient lors de son transport sont respectées (matériel fonctionnel, protections adéquates,...)

Oui  Non  Non applicable

### Critère n°2.3-22

Le transport des patients en intrahospitalier est maîtrisé

#### Crit.2.3-22-ee04-TCI

Les professionnels sont formés.

Oui  Non  Non applicable



# ACCUEIL NON PROGRAMMÉ



Démarche : 40031 DEM-16004 > CER-15002 > GR11-192568

Site géographique  
FORAP

Service  
FORAP Unité

Méthode Sous méthode  
Traceur ciblé Accueil non programmé

Description traceur

Book FORAP  
Exemple de cible : Appel au SAMU ayant nécessité l'intervention d'une équipe de secours (sapeurs-pompiers ou secouristes) ou l'intervention d'une équipe médicale mobile d'urgence et de réanimation

Créé par Saisie par  
Léa GIRARD Léa GIRARD

Commentaire

## Professionnels rencontrés

Fonction des professionnels rencontrés	Nombre de personnes
Aucun élément	

## Éléments d'évaluation

**Observations**

**Critère n°1.1-01**

Le patient reçoit une information claire et adaptée à son degré de discernement sur son état de santé, les hypothèses et confirmations diagnostiques

**Crit.1.1-01-ee05-OBS**

Affichage dans les services : charte de la personne hospitalisée & charte de l'enfant dans les secteurs accueillant des enfants.

Oui  Non  Non applicable

**Critère n°1.1-01**

Le patient reçoit une information claire et adaptée à son degré de discernement sur son état de santé, les hypothèses et confirmations diagnostiques

**Crit.1.1-01-ee06-OBS**

Affichage dans les services de supports d'information concernant des prises en charges spécifiques. (ex : Charte Romain Jacob).

Oui  Non  Non applicable

**Critère n°1.1-05**

Le patient bénéficie de messages renforçant sa capacité à agir pour sa santé

**Crit.1.1-05-ee05-OBS**

Des supports d'information et de communication sur les messages de santé publique (vaccination, maltraitance...) et la prévention primaire (tabac, alcool, autres drogues, activité physique, nutrition, hygiène, sexualité, dépistages...) sont affichés ou à disposition dans les services.

Oui  Non  Non applicable

**Critère n°1.1-16**

Le patient est informé sur les représentants des usagers et/ou associations de bénévoles, qui peuvent l'accompagner et sur les aides techniques et humaines adaptées à ses besoins nécessaires pour son retour à domicile

**Crit.1.1-16-ee04-OBS**

Les contacts des représentants des usagers (CDU) et des associations de patients sont facilement accessibles et mis à jour, et mentionnent, le cas échéant, les informations sur les permanences des associations, éventuellement sur le site Internet.

Oui  Non  Non applicable

**Critère n°1.2-01**

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité

**Crit.1.2-01-ee03-OBS**

Les équipements et les locaux garantissent la dignité des patients.

Oui  Non  Non applicable

**Critère n°1.2-01**

Le patient bénéficie du respect de son intimité et de sa dignité

**Crit.1.2-01-ee04-OBS**

Les pratiques garantissent la dignité des patients.

Oui  Non  Non applicable

**Critère n°1.2-02**

Le patient mineur bénéficie d'un environnement adapté

**Crit.1.2-02-ee02-OBS**

En cas d'hospitalisation de mineurs dans un service d'adultes, l'environnement est adapté à leur sécurité et à leur protection.

Oui  Non  Non applicable

Observations
<p><b>Critère n°1.2-05</b></p> <p>Le patient bénéficie du respect de la confidentialité des informations le concernant</p> <p><b>Crit.1.2-05-ee02-OBS</b></p> <p>Les professionnels respectent la confidentialité et le secret professionnel dans la totalité des secteurs de l'hôpital.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°1.4-04</b></p> <p>En soins de longue durée, le patient bénéficie d'activités lui permettant de maintenir son autonomie et son lien social</p> <p><b>Crit.1.4-04-ee04-OBS</b></p> <p>Le programme d'activités et le planning d'intervention des bénévoles, animateurs, etc... sont affichés dans le service</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°2.3-01</b></p> <p>Les équipes respectent les bonnes pratiques d'identification du patient à toutes les étapes de sa prise en charge</p> <p><b>Crit.2.3-01-ee03-OBS</b></p> <p>Le patient dispose d'un dispositif d'identification (bracelet ou toute autre alternative à son identification dans le respect de la confidentialité et de sa dignité) qui est systématiquement vérifié au cours des examens complémentaires ou actes thérapeutiques.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°2.3-06</b></p> <p>Les équipes maîtrisent l'utilisation des médicaments à risque</p> <p><b>Crit.2.3-06-ee02-OBS</b></p> <p>La liste des médicaments à risque est adaptée à l'unité et les règles de stockage (température, sécurisation...) sont respectées.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°2.3-07</b></p> <p>L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques</p> <p><b>Crit.2.3-07-ee06-OBS</b></p> <p>Le stockage des produits de santé est sécurisé, notamment pour les produits à risque.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°2.3-07</b></p> <p>L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques</p> <p><b>Crit.2.3-07-ee07-OBS</b></p> <p>Les conditions de stockage des produits thermosensibles sont respectées.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°2.3-07</b></p> <p>L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques</p> <p><b>Crit.2.3-07-ee08-OBS</b></p> <p>Le stockage des produits de santé se fait dans les bonnes conditions de conservation.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°2.3-07</b></p> <p>L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques</p> <p><b>Crit.2.3-07-ee09-OBS</b></p> <p>Absence de produits périmés.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°2.3-10</b></p> <p>Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains</p> <p><b>Crit.2.3-10-ee06-OBS</b></p> <p>Les solutions hydroalcooliques sont disponibles.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°2.3-10</b></p> <p>Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains</p> <p><b>Crit.2.3-10-ee08-OBS</b></p> <p>L'équipe applique les prérequis à l'hygiène des mains : non-port de bijoux et montres, manches courtes, absence de vernis, ongles courts.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>
<p><b>Critère n°2.3-10</b></p> <p>Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains</p> <p><b>Crit.2.3-10-ee09-OBS</b></p> <p>L'équipe applique la bonne technique d'hygiène des mains en fonction de la situation et privilégie la solution hydroalcoolique par rapport au lavage à l'eau et au savon.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable</p>

Observations
<b>Critère n°2.3-11</b> Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires <b>Crit.2.3-11-ee07-OBS</b> L'environnement du patient est propre. <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable
<b>Critère n°2.3-11</b> Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires <b>Crit.2.3-11-ee08-OBS</b> L'équipe respecte l'utilisation des équipements de protections individuelles et ne porte pas le masque médical « en collier » ou nez/bouche non inclus et/ou liens non attachés, jette les gants (stériles ou non) immédiatement après le geste, change de gants entre deux patients ; ne porte pas de surblouse hors des chambres. <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable
<b>Critère n°2.3-11</b> Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires <b>Crit.2.3-11-ee09-OBS</b> Des containers pour objets piquants coupants tranchants sont disponibles à proximité des soins. Leur limite de remplissage est respectée. <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable
<b>Critère n°2.3-15</b> Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent le risque infectieux en respectant les bonnes pratiques per-opératoires <b>Crit.2.3-15-ee04-OBS</b> L'équipe porte une coiffe, un masque à usage médical et une tenue (tunique, pantalon, chaussures étanches) strictement dédiée au bloc opératoire. <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable
<b>Critère n°2.3-15</b> Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent le risque infectieux en respectant les bonnes pratiques per-opératoires <b>Crit.2.3-15-ee05-OBS</b> L'équipe ne porte pas le masque en collier autour du cou, une barbe non protégée, des bijoux aux mains et/ou aux poignets, une tenue non dédiée au bloc. <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable
<b>Critère n°2.3-19</b> Les équipes maîtrisent les risques liés à l'utilisation de rayonnements ionisants <b>Crit.2.3-19-ee04-OBS</b> L'équipe dispose des équipements de protection individuels et de dosimètres. <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable
<b>Critère n°2.3-19</b> Les équipes maîtrisent les risques liés à l'utilisation de rayonnements ionisants <b>Crit.2.3-19-ee05-OBS</b> Les professionnels utilisent les équipements de protection individuels et les dosimètres. <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable
<b>Critère n°3.2-03</b> L'établissement a une communication centrée sur le patient <b>Crit.3.2-03-ee06-OBS</b> Les professionnels sont identifiables par catégorie professionnelle. <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable
<b>Critère n°3.2-07</b> L'établissement assure l'accessibilité de ses locaux aux personnes vivant avec un handicap <b>Crit.3.2-07-ee03-OBS</b> Les accès extérieurs, les circulations destinées aux patients, les locaux de consultations, d'hospitalisations, la signalétique ... sont adaptés à toutes les formes de handicap. <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable
<b>Critère n°3.6-04</b> Les risques environnementaux et enjeux du développement durable sont maîtrisés <b>Crit.3.6-04-ee09-OBS</b> Le circuit des déchets est conforme aux règles d'hygiène. <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable
<b>Critère n°3.6-05</b> La prise en charge des urgences vitales est maîtrisée dans l'enceinte de l'établissement <b>Crit.3.6-05-ee05-OBS</b> Les matériels (chariots, sacs...) dédiés à la prise en charge des urgences vitales sont aisément et rapidement accessibles par les professionnels habilités à intervenir en cas d'urgence vitale. <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable

<b>Observations</b>
<b>Critère n°3.6-05</b>
La prise en charge des urgences vitales est maîtrisée dans l'enceinte de l'établissement
<b>Crit.3.6-05-ee06-OBS</b>
Il existe un numéro d'appel unique et rapidement identifiable par les professionnels pour joindre directement un médecin habilité à intervenir en cas d'urgence vitale.
<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable

<b>Professionnels</b>
<b>Critère n°2.1-02</b>
La pertinence de l'orientation du patient par le SAMU est argumentée avec l'équipe d'aval
<b>Crit.2.1-02-ee01-TCI</b>
L'orientation du patient au décours de la prise en charge par le SAMU/SMUR est argumentée et tient compte, si possible, des préférences du patient.
<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable

<b>Critère n°2.1-02</b>
La pertinence de l'orientation du patient par le SAMU est argumentée avec l'équipe d'aval
<b>Crit.2.1-02-ee02-TCI</b>
Les professionnels du SAMU connaissent et utilisent les filières d'admission directe des patients qui relèvent des services spécialisés et de leurs modalités d'admission.
<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable

<b>Critère n°2.2-01</b>
Chaque appelant au SAMU pour un problème de santé bénéficie d'une régulation médicale
<b>Crit.2.2-01-ee01-TCI</b>
Le protocole concernant l'organisation de la régulation médicale des appels, des rôles de l'ARM et du médecin régulateur est accessible et à jour.
<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable

<b>Critère n°2.2-01</b>
Chaque appelant au SAMU pour un problème de santé bénéficie d'une régulation médicale
<b>Crit.2.2-01-ee02-TCI</b>
L'effectivité du travail en équipe du médecin régulateur et des ARM est constatée.
<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable

<b>Critère n°2.2-01</b>
Chaque appelant au SAMU pour un problème de santé bénéficie d'une régulation médicale
<b>Crit.2.2-01-ee03-TCI</b>
Toutes les communications se rapportant à un cas régulé sont tracées au sein du dossier de régulation médicale (DRM).
<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable

<b>Critère n°2.2-02</b>
Le dossier médical préhospitalier des SMUR comporte tous les éléments nécessaires à la poursuite de la prise en charge du patient
<b>Crit.2.2-02-ee01-TCI</b>
Le bilan de l'analyse régulière des dossiers par l'équipe SMUR donne lieu à des actions d'amélioration de leurs pratiques (pilotage d'activité, formation, adaptation des moyens...).
<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable

<b>Critère n°2.2-02</b>
Le dossier médical préhospitalier des SMUR comporte tous les éléments nécessaires à la poursuite de la prise en charge du patient
<b>Crit.2.2-02-ee02-TCI</b>
Toutes les prises en charge font l'objet d'un dossier médical préhospitalier.
<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable

<b>Critère n°2.2-02</b>
Le dossier médical préhospitalier des SMUR comporte tous les éléments nécessaires à la poursuite de la prise en charge du patient
<b>Crit.2.2-02-ee03-TCI</b>
Les dossiers médicaux préhospitaliers sont complets.
<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable

<b>Critère n°2.2-02</b>
Le dossier médical préhospitalier des SMUR comporte tous les éléments nécessaires à la poursuite de la prise en charge du patient
<b>Crit.2.2-02-ee04-TCI</b>
La composition de l'équipe est tracée dans le planning d'intervention.
<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Non applicable

**Professionnels**

**Critère n°2.2-03**

L'équipe des urgences assure au patient une orientation dans les circuits et délais adaptés à sa prise en charge

**Crit.2.2-03-ee01-TCI**

Le tri est réalisé dès l'accueil, par un infirmier diplômé d'État (IDE) formé spécifiquement à la fonction d'infirmier d'accueil et d'orientation (IAO) à l'aide d'une échelle de tri validée.

Oui  Non  Non applicable

**Critère n°2.2-03**

L'équipe des urgences assure au patient une orientation dans les circuits et délais adaptés à sa prise en charge

**Crit.2.2-03-ee02-TCI**

Un médecin référent est facilement joignable et est rapidement identifié.

Oui  Non  Non applicable

**Critère n°2.2-03**

L'équipe des urgences assure au patient une orientation dans les circuits et délais adaptés à sa prise en charge

**Crit.2.2-03-ee03-TCI**

La décision d'orientation prend en compte un éventuel handicap, une situation de dépendance ou un facteur critique de vulnérabilité.

Oui  Non  Non applicable

**Critère n°2.2-03**

L'équipe des urgences assure au patient une orientation dans les circuits et délais adaptés à sa prise en charge

**Crit.2.2-03-ee04-TCI**

Les délais d'attente sont mesurés et communiqués au patient.

Oui  Non  Non applicable

**Critère n°2.2-03**

L'équipe des urgences assure au patient une orientation dans les circuits et délais adaptés à sa prise en charge

**Crit.2.2-03-ee05-TCI**

L'équipe des urgences connaît en temps réel les disponibilités des lits des services de l'établissement.

Oui  Non  Non applicable

**Critère n°2.2-03**

L'équipe des urgences assure au patient une orientation dans les circuits et délais adaptés à sa prise en charge

**Crit.2.2-03-ee06-TCI**

Les examens sont réalisés dans des locaux permettant le respect de la confidentialité et de la dignité.

Oui  Non  Non applicable

**Critère n°2.2-04**

L'équipe des urgences a accès au dossier du patient ayant déjà séjourné ou consulté dans l'établissement

**Crit.2.2-04-ee01-TCI**

L'équipe peut accéder aux données antérieures de séjour ou de consultation du patient dans l'établissement ou le cas échéant, a minima au dossier médical partagé.

Oui  Non  Non applicable